



MESURES SANITAIRES

Consommation d'alcool interdite sur la voie publique

Arrêté préfectoral 2021/PJI/24 du 1^{er} avril 2021



**PREFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Créé le : 5/04/2021

INTERDICTION DE CONSOMMATION D'ALCOOL SUR LA VOIE PUBLIQUE

sur tout le territoire du département
de Seine-et-Marne
jusqu'au 30 avril 2021 inclus

#COVID19



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

  @Prefet77

